

Protection de la vie privée

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, un député, en parlant d'une autre motion, a laissé entendre que le ministre de la Justice (M. Lang) est compétent, mais qu'il manque de souplesse. Plus je le vois agir, plus je pense que c'est vrai. Un comité permanent d'une législature précédente avait formulé une recommandation que le comité permanent de la justice et des questions juridiques avait décidé d'intégrer au bill. Le ministre de la Justice a cependant chargé ses sous-ministres de tenter d'annuler le travail du comité. Cela m'attriste beaucoup et indique le manque de souplesse du ministre.

C'est le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) qui a donné tout son poids à l'amendement à l'étude. Je me rappelle fort bien que dès les premières réunions, c'est lui qui a découvert l'injustice de certaines dispositions que le bill comprenait quand il a été renvoyé au comité. Je crois que c'est le ministre de la Justice qui a traité le député de Fundy-Royal d'homme dans une tour d'ivoire et d'idéologue sans sens pratique.

M. Lang: C'est faux.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, je préfère de beaucoup la tour d'ivoire, l'idéalisme peu pratique du député de Fundy-Royal à l'attitude rigide du ministre de la Justice. Le député de Fundy-Royal a compris le vrai sens de ce bill; il veut donc que tous les Canadiens soient protégés entièrement. Le ministre de la Justice a souvent évoqué la fameuse affaire de l'héroïne. Je suppose qu'il en a parlé à ses étudiants quand il était doyen d'une faculté de droit dans l'Ouest.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est possible qu'il y retourne l'année prochaine.

M. Gilbert: Il tente d'utiliser son expérience des affaires d'héroïne, de viol, ou autres, pour semer la terreur chez les députés. C'est une conduite indigne de la part d'un ministre de la Justice.

J'aimerais maintenant citer une déclaration d'un savant juge américain, M. Louis Brandeis, qui disait, à ce sujet, que l'expérience devrait nous apprendre à faire montre d'une vigilance extrême pour sauvegarder la liberté lorsque le gouvernement poursuit des objectifs louables. L'homme né dans la liberté est naturellement prompt à repousser toute atteinte à sa liberté de la part d'individus malveillants. Mais la liberté est le plus menacée par l'empiètement insidieux de personnes dévouées, bien intentionnées mais peu éclairées. Ce sont là les paroles pertinentes d'un juge des plus éclairés.

Permettez-moi de dire, au nom du NPD, que nous sommes vraiment fiers de voir un homme doté de la stature et de l'expérience du député de Fundy-Royal siéger ici à la Chambre et, plus particulièrement, au sein du comité où il a certes pu démontrer ses qualités de chef. Il se soucie de protéger le public et nous a indiqué la voie à suivre. Le ministre peut bien dire que le député vit dans une tour d'ivoire; mais, à mon avis, il ferait mieux d'adopter une attitude moins rigide, car celle qu'il affiche maintenant lui enlève de sa force. J'ai toujours vu dans le ministre un homme qui pouvait nous guider sur le plan moral. Dans ce cas-ci, il ne s'est pas montré égal à lui-même. Heureusement, nous comptons des députés, comme celui de Fundy-Royal, pour nous guider.

[M. Fairweather.]

Nous, du NPD, nous opposerons vigoureusement à la motion du ministre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre devrait se rétracter.

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège pour moi que de prendre la parole à l'appui de la position adoptée par le député de Fundy-Royal (M. Fairweather). Trop souvent chez nous, non seulement à la Chambre mais également dans notre société en général, il y a trop peu de gens capables d'adopter une opinion philosophique ferme. Le ministre parlera peut-être d'opinion idéologique. Peut-être parlera-t-il de tour d'ivoire. A mon avis, le ministre vit dans une tour d'ivoire. Voilà où est l'ivoire.

● (2030)

Des voix: Bravo!

M. Morgan: A mesure que notre pays grandit, nous devons garantir les droits de l'individu. Nous ne devons pas les laisser sacrifier et souffrir parce qu'il est plus facile d'agir autrement. Il est plus facile de ne pas se préoccuper des petites gens. Nous avons envers le citoyen moyen la responsabilité de veiller à ce que justice soit faite. Il n'y a pas de doute que tout gouvernement qui doit entretenir des liens de solidarité et de fraternité avec les citoyens du pays a l'obligation de savoir ce qui favorise le mieux les intérêts de toute la population. Il a les ressources à sa disposition. Il a une bureaucratie qui s'est développée au-delà des besoins de la réalité. Nous parlons de cette réalité et ils disent que le représentant de Fundy-Royal n'est rien d'autre qu'un idéaliste. Je souhaiterais que l'on puisse combiner les deux et que le gouvernement soit un peu plus idéaliste dans la manière dont il administre les affaires du pays. Il n'est que juste et naturel que la Chambre adopte l'attitude du représentant de Fundy-Royal. Si elle ne le fait pas, elle se désintéresse des gens qu'elle représente.

Nous parlons de l'ordre public. Je suppose que le gouvernement actuel va pousser de hauts cris et essayer de faire avaler par les députés les amendements proposés par le ministre de la Justice. Cette mesure ne vise pas le citoyen moyen. Comment peut-on s'attendre à obtenir l'ordre si le gouvernement n'adopte pas une attitude qui inspire l'ordre? Le ministre ne fait que provoquer une situation où l'on bafouera l'ordre public si nécessaire chez nous au Canada. En adoptant la position du député de Fundy-Royal, on créera chez l'homme moyen ce sentiment essentiel qui l'inciterait à respecter la loi. On établit l'ordre par le respect de la loi. C'est la seule façon possible d'y arriver.

Cette question touche à beaucoup de points fondamentaux. Je n'en parlerai pas ce soir. En étudiant une mesure comme celle-ci, on doit considérer avant tout ce qu'il faut pour édifier ce que nous croyons être un processus démocratique, le principe de droit. C'est ce qu'il faut. Le gouvernement actuel oublie parfois qu'il doit respecter la loi. Aucun régime démocratique ne peut fonctionner autrement. S'il commence à ignorer ce principe, ce qu'il fait, et décrie la position prise par le député de Fundy-Royal, il oublie le respect de la loi. C'est la façon la plus rapide de détruire cette institution démocratique dont nous devrions tous être fiers.